

Commissaire-enquêteur:
Roland VERGER
Chevalier de la Légion d'Honneur

ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique prescrite par les arrêtés n°2020-364 et n°2021-014 de Monsieur le Maire de la commune de Saint Léonard de Noblat, pris les 18 décembre 2020 et 18 janvier 2021, en vue de la révision générale de plan local d'urbanisme.

Cette enquête s'est déroulée du 20 janvier au 24 février 2021, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs.

PROCÈS-VERBAL ***Établi le 26 février 2021***

En application de l'article R123-18 du Code de l'environnement, le commissaire-enquêteur a rencontré le 26 février 2021, le premier-adjoint en charge de l'urbanisme de la commune de Saint Léonard de Noblat.

Au cours de cette réunion, après un bilan général sur l'enquête, toutes les observations et les propositions formulées par le public durant l'enquête ont été présentées.

Le présent procès-verbal dresse la liste des points abordés.

1/BILAN GÉNÉRAL

L'enquête publique s'est déroulée normalement durant 36 jours consécutifs du 20 janvier au 24 février 2021. Elle a été réalisée conformément aux arrêtés 2020-364 et 2021-014 du maire de Saint Léonard de Noblat pris les 18 décembre 2020 et 18 janvier 2021.

Le public a été bien informé de la tenue de l'enquête et a pu s'exprimer au cours des 6 permanences.

Le dossier répond aux dispositions réglementaires.

Le public a pu participer dans des conditions satisfaisantes de confidentialité.

Les copies sur support papier et support numérique, des observations portées sur le registre, des courriers et courriels reçus sont remises au représentant de la collectivité.

2/SYNTÈSE DES CONTRIBUTIONS

La participation nombreuse du public, a permis d'établir une synthèse par thèmes de toutes les observations et propositions présentées.

Elle est matérialisée dans les tableaux regroupés au sein du document annexé au présent procès-verbal.

Ce dernier est, de plus, remis au représentant de la collectivité sous forme électronique.

Ces tableaux comprennent 109 contributions réparties comme ci-après:

- 47 contributions sont déposées sur les registres mis à disposition en mairie;
- 21 sont des courriers ou documents remis au cours des permanences, ou déposés en mairie ;
- 39 sont formulées par courriel ;
- 2 contributions collectives.

Quelques participants produisent plusieurs contributions. Les numéros mentionnés correspondent à ceux figurant dans les tableaux récapitulatifs de synthèse.

Certaines demandes font l'objet de plusieurs contributions successives. Elles sont parfois concrétisées en utilisant successivement les différents modes de transmission mis à la disposition du public : report sur le registre, envoi d'une contribution sur le registre électronique et/ou envoi d'un courrier. Elles font l'objet d'un traitement, concrétisé par une indication permettant de les relier entre elles.

Les documents éventuels, apportant des indications utiles à la compréhension de la contribution, sont reproduits et joints sur supports papier et numérique afin de ne pas alourdir le texte. Il est fait mention de l'existence de ces pièces jointes dans le traitement de la contribution.

Si une communication concrète avec un commissaire-enquêteur à l'occasion d'une permanence (80 personnes environ) est toujours privilégiée, on constate que l'utilisation d'internet (plus de 630 sessions par 475 utilisateurs sur les 28 derniers jours) devient significative : que ce soit au niveau de l'expression du public, ou pour son information.

Le nombre de positions exprimées s'avère notable. L'intérêt de la population se révèle également important comme le démontre la participation globale. Cela représente un total de 180 personnes environ.

Le nombre de participants est équivalent à 4 % de la population de la commune et plus de 6,5 % du nombre de logements.

Si on constate une prépondérance des particuliers dans la répartition des qualités des déposants, on y relève également plusieurs agriculteurs, quelques artisans et TPE/PME et un grand industriel.

Chacune des observations et demandes du public est abordée individuellement et une réponse sera formulée. Elles sont classifiées suivant les thèmes indiqués face à chacune d'elle dans les tableaux de synthèse. Ainsi chaque contributeur peut consulter le ou les thèmes relatifs à son observation afin de comprendre comment elle a été traitée.

Il est remarqué, hormis parfois les plans de zonage et plus rarement encore le règlement, un manque d'intérêt global du public pour la consultation des dossiers mis à l'enquête. Ceux-ci se limitant très majoritairement à exprimer leur demande de reclassement de parcelles.

La cristallisation des contributions du public est particulièrement marquée sur des demandes de modification de zonage notamment celles relatives à la constructibilité.

La mobilisation du public est d'autant plus importante que la surface constructible est grandement restreinte. Les propriétaires considèrent souvent qu'ils ont comme un droit acquis à la constructibilité de leur parcelle. Il est difficile de faire entendre que les règles d'urbanisme sont modifiables au fil du temps.

Beaucoup de propos étaient les suivants : « *mon terrain est constructible depuis des années* », ou encore : « *mon terrain est à proximité immédiate d'une zone urbanisée, il doit être constructible* » ; ou encore : « *tous les réseaux passent devant mon terrain, il doit être constructible....* ».

Il y a une forte pression de la part du public à rendre leurs terrains constructibles. Cela met en exergue un sentiment d'inégalité, voire d'injustice entre les parcelles du voisinage et/ou des zones urbanisées voisines.

Peu de personnes expriment une position favorable. Celles qui le font, sont principalement concernées par des OAP.

Quelques contributions demandent des évolutions et des aménagements du règlement écrit.

L'essentiel des observations formulées, concernant les demandes de constructibilité, est justifié :

- en évoquant la situation passée des parcelles et notamment leur destination dans l'ancien PLU ;
- en comparaison des autres constructions proches ;
- en raison de la viabilité constatée des parcelles ;
- en raison de promesses anciennes ;
- par divers projets de construction et/ou d'investissements ;
- pour préserver des intérêts des familles ;
- en raison des frais qu'ils ont dû payer lors de l'acquisition des parcelles concernées alors qu'elles étaient constructibles ;
- etc.

Des demandes particulières de constructibilité à vocation agricole, ainsi qu'un projet de maraîchage, sont formulés.

Plusieurs demandes sont déposées pour la réalisation de parcs et de centrales photovoltaïques.

Une PME souhaite étendre et développer son entreprise.

Plusieurs projets touristiques (hébergements insolites, tourisme et écologie etc.) sont présentés.

Le registre électronique a parfois été utilisé comme une adresse de correspondance avec la collectivité. En effet, certaines contributions sont des démarches administratives qui relèvent de l'attribution et de la compétence du service d'urbanisme de la collectivité.

Quelques rencontres avec le commissaire-enquêteur avaient également cette même finalité.

La remise en cause globale du plan et des études et notamment la baisse de la population est évoquée dans une contribution.

Plusieurs erreurs sont signalées.

Quelques personnes ont évoqué un litige de voisinage lié à l'interprétation des règles d'urbanisme.

Plusieurs contributions comprennent divers thèmes.

Toutes ces contributions sont traitées individuellement ci-après dans toutes leurs composantes.

3/ CONTRIBUTIONS COLLECTIVES ET D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC

1°/ Deux contributions collectives sont présentées par des habitants de deux secteurs du territoire.

Le secteur de La Châtaigneraie concentre des opinions hostiles à l'OAP du Colombier.

Les riverains ont peur de perdre un cadre de vie de qualité. Pour ces derniers, il est certain qu'être à la fois en centre bourg et bénéficier d'une zone arborée est un point très positif. Ils ne se sentent pas suffisamment informés sur le projet de ce secteur. La peur d'une moins-value foncière et immobilière est également présente.

Dans une moindre mesure, le projet d'OAP de Boussac soulève également un sentiment de rejet, justifié par la suppression d'un espace vert.

2°/ La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne réitère et complète son avis formulé au titre de la consultation des PPA. Elle rapporte également des demandes formulées auprès d'elle au cours de sa réunion du 10 février dernier.

~~~~~

Les observations et demandes sont présentées sous quatre formes :

- les observations portées sur les registres sont préfixées R avec un numéro d'ordre (ex : R1) ;
- les courriers reçus en mairie et les documents remis lors des permanences sont préfixés L avec un numéro d'ordre (ex : L2) ;
- les courriels sont préfixés C avec un numéro d'ordre (ex : C3) ;
- les contributions collectives sont préfixées P avec un numéro d'ordre (ex : P1).

|                            |    |                                                                                                                                     |
|----------------------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PEYRONNET C<br>LADURANTY E | R1 | Souhaitent conserver la constructibilité des parcelles AK 115 et 116                                                                |
| BERNET M                   | R2 | Souhaite que la parc de Boussac reste en l'état et souhaite la suppression de l'espace libre projeté.                               |
| VARDELLE J                 | R3 | Souhaite que la parcelle n°326 section D au Theil, soit constructible et qu'il soit possible de mettre une caravane sur le terrain. |

|                          |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FAURE E                  | R4  | Souhaite que les parcelles AC 73,74, 75, restent en jardin potager au même titre que les parcelles AC72, 71, etc.                                                                                                                                                                                                                                                |
| REMONT JM                | R5  | Remet en cause l'OAP du Colombier. Demande l'aménagement individuel de 2 lots sur cette parcelle.                                                                                                                                                                                                                                                                |
| BOUTISSOU                | R6  | Demande que la parcelle n°518 soit constructible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| MAZALEYRAT F             | R7  | Souhaite que la parcelle n°1536 reste constructible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Anonyme                  | R8  | Demande que les parcelles n°438 et 463 de la section D situées à La Chapelle soient constructibles.                                                                                                                                                                                                                                                              |
| DELAGNIER R              | R9  | Demande que la parcelle AB 128 soit constructible. Demande également l'autorisation de création d'une entrée charretière pour la parcelle n° CA 242                                                                                                                                                                                                              |
| RENAULT A                | R10 | Demande que les parcelles n° H 422 et H 427 situées Chez Legros soient constructibles.                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| BARBAOUT Y               | R11 | Demande que les parcelles AH n° 224, 227, 228 et 232 soient constructibles.                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| PAROUTY<br>LEYTINAUD J   | R12 | Demandent que la parcelle E 700 située à Dandalais soit maintenue constructible, et les parcelles E 262 et 263 soient classées constructibles pour un éventuel lotissement.                                                                                                                                                                                      |
| PETIT A                  | L1  | Remet un courrier pour formuler la demande de classement partiel en zone constructible des parcelles G111 et G305 situées à La Vigne.                                                                                                                                                                                                                            |
| ORVAIN P M               | R13 | Demandent que la parcelle n°196 (AP) soit constructible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Anonyme                  | R14 | Souhaite que des aménagements soient réalisés à l'entrée et la sortie du futur lotissement situé à Dandalais. Souligne le manque de verdure de ce projet. Demande le raccordement des constructions au réseau d'assainissement.                                                                                                                                  |
| RIBIERE E                | R15 | Souhaite la transformation d'une grange en maison d'habitation sur la parcelle B 1097 à Chassagnat. Souhaite que la parcelle B 775 soit classée en secteur AC, que les parcelles B 673, 687, 688, 689, 691, 771, 772, 773 soient classées en secteur Ap. Souhaite la transformation d'une grange en maison d'habitation sur la parcelle B 678 à Chateaugaillard. |
| RAFFIER H                | L2  | Demande la modification du classement des parcelles situées à l'Artige Est, n° 374, 375, 376 et 377, afin que ces dernières soient constructibles. Un dossier justifiant cette demande est remis.                                                                                                                                                                |
| BONNICHON G              | R16 | Demande que la parcelle AB74 soit constructible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| COIGNAC V<br>PIERRARD X  | P1  | Remettent un recueil d'opinion et d'information présenté par 36 habitants de 27 foyers du quartier du Colombier. Ce document signale le défaut d'information concernant le projet dans le quartier du Colombier. Il exprime une opposition unanime à l'encontre dudit projet.                                                                                    |
| PIERRARD X               | L3  | Monsieur Pierrard remet la copie d'un courrier adressé au maire de la commune.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| ind BARIERAUD<br>JANICOT | R17 | Expriment leur satisfaction de l'OAP des Essarts.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| RENON J                  | R18 | Demandent que la parcelle n° K215 à l'Artige Est soit constructible. Demande à la mairie de revoir sa position.                                                                                                                                                                                                                                                  |
| BARBAOUAT Y              | R19 | Comprend la volonté du PLU. En revanche cela empêche toute création architecturale et toute originalité afin de permettre les projets d'expression contemporaine et écologique en type de matériaux. Voir R11 ci-dessus.                                                                                                                                         |

|                             |     |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indivision JANICOT          | L4  | Demande que la parcelle 430 située au Puy Mallet soit constructible dans la partie haute.                                                                                                                                                                               |
| RENON J                     | L5  | Dito R18 ci-dessus.                                                                                                                                                                                                                                                     |
| MALINVAUD F                 | L6  | Suite au déclassement de la parcelle H937, demande le remboursement de son prix d'acquisition.                                                                                                                                                                          |
| BEILS A                     | L7  | Demande le classement en zone AC des parcelles n° 0003, 0005, 0006, 0007, 0160, 0231, 0232, 0233, 0234, 0235 à La Brasserie pour une activité agricole de maraîchage.                                                                                                   |
| Anonyme                     | R20 | Considère qu'il ne s'agit pas d'une révision du PLU mais d'une annulation. Une argumentation générale et des exemples s'appuyant notamment sur la situation de quelques communes du département illustrent ces propos.                                                  |
| ROUGERIE JN                 | R21 | Demande une extension de la zone AC chemin de Manigot, autour du siège de son exploitation agricole du coté de la RD 941.                                                                                                                                               |
| LAGEAT G                    | R22 | Souhaite que la parcelle n° 583 située à Chigot soit constructible.                                                                                                                                                                                                     |
| MOREAU JM                   | R23 | Demande que les parcelles 374, 375, 376 situées au Mas des Landes soient constructibles. Dito L2 ci-dessus.                                                                                                                                                             |
| GLEYZE N                    | R24 | Demande que la parcelle n° AB 288 située à Les Bruyères soit constructible.                                                                                                                                                                                             |
| PLAZET J                    | R25 | 1°/Demande l'étoilage des bâtiments (3 granges) au lieu-dit Le Haut-Chateau pour une transformation en usage d'habitation.<br>2°/Demande que la parcelle n°29 section C soit constructible.                                                                             |
| PARVY M                     | L8  | Considère que l'offre constructive de la commune de St Léonard de Noblat entre dans le champ concurrentiel avec les communes voisines. Juge le PLU trop restrictif en terme de modèles de constructions. Pour cela, il propose une autre rédaction du règlement du PLU. |
| CAFFY J                     | L9  | Signale une erreur concernant la division des parcelles E633 et 636. Demande que la parcelle E 633 soit constructible.                                                                                                                                                  |
| MASGOUTIERE M               | L10 | Demande que les parcelles 12, 17, 18, 19 à Le Bas Château soient classées en AC pour divers projets d'extensions et/ou de constructions de bâtiments à vocation agricole.                                                                                               |
| de VOMECOURT G              | L11 | Demande que la zone AP de la ferme de Brin d'Or soit retirée et remplacée par une zone AC afin de pouvoir réaliser un bâtiment à vocation agricole pour le stockage des productions diverses. Informe également d'un projet de construction à Bassoleil.                |
| ROUX                        | L12 | Dito R20 ci-dessus.                                                                                                                                                                                                                                                     |
| /                           | L13 | Numérotation inexistante                                                                                                                                                                                                                                                |
| DESCHAMPS MC<br>SKOTOWSKI C | L14 | Demandent que les parcelles n° 184 et 185 situées à Les dames soient classées en zone Ac au lieu de Ap de manière à pouvoir construire un bâtiment agricole.                                                                                                            |
| MORITZ MH                   | L15 | Est opposée à l'OAP du Colombier.                                                                                                                                                                                                                                       |
| MINGOTAUD                   | L16 | Demandent que la parcelle n° 896 à Marsac soit partiellement constructible comme accordée par le PLU de 2011.                                                                                                                                                           |

|                                                          |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| GIRY D                                                   | R31     | Souhaite avoir des informations sur la position de leur habitation : ville ou campagne ? Demande également des aménagements de voirie.                                                                                                                                                                                                          |
| PERIGORD BERNET                                          | R32     | Est opposée à l'OAP du Colombier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| BERTRAND F                                               | R33     | Signale plusieurs erreurs de plan dans la présentation de l'OAP du Colombier. Est opposée à ce projet d'OAP, justifié par une argumentation variée.                                                                                                                                                                                             |
| CLAMONT C                                                | R34     | Demande que la parcelle n° 378 à Lussac (Barry de Lussac) repasse en zone agricole constructible. Demande pour la parcelle E349 un classement permettant la réalisation d'une centrale photovoltaïque.                                                                                                                                          |
| LAUMONIER JL                                             | R35     | Souhaite que la parcelle n° 106 à Eycouvaud soit constructible.                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| BAURIE A                                                 | R36     | Demande que la zone AP sur le village de Grand Billat soit transformée pour que toutes les parcelles agricoles redeviennent AC.                                                                                                                                                                                                                 |
| GOUIN G<br>VIGNAUD G                                     | R37     | Sont opposés à l'OAP du Colombier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Syndicat des copropriétaires du lotissement de Maleplane | P2      | Accord unanime pour la construction de la centrale photovoltaïque. Si défaut de construction, souhaite le classement en zone naturelle.                                                                                                                                                                                                         |
| PLEYNARD M                                               | L17     | Souhaite que la parcelle 304 à Haut-Dandalais soit constructible.                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| TERGANT R A                                              | L18     | Sont opposés à l'OAP du Colombier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| RATAUD P MC                                              | L19     | Soulignent l'insuffisance des études concernant le tourisme, les déplacements, les risques et les nuisances.                                                                                                                                                                                                                                    |
| LAGEAT G                                                 | L20     | Dito R22                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| ABO WIND                                                 | L21     | Demande que les parcelles n°OK 178, 180,181, 185, 340, 341, 345, 346, 384, 564, soient situées en zones N-pv ou N-enr avec la mention « sont autorisées les constructions d'intérêt collectif et notamment un parc photovoltaïque » pour l'implantation d'un projet au sol au lieu-dit Puy les Vignes au droit de l'ancienne mine de tungstène. |
| PUYGRENIER J                                             | R42     | Opposée à l'OAP de Boussac.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ROZIER D                                                 | R43     | Opposé à l'OAP de Boussac.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| BARRY R                                                  | R44     | Opposé à l'OAP du Colombier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Anonyme                                                  | R44 Bis | Opposé à l'OAP du Colombier, de Boussac ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| BRU A JS                                                 | R45     | S'inquiètent du projet d'OAP de Boussac et demandent la conservation d'un espace vert.                                                                                                                                                                                                                                                          |
| RIBIERE E                                                | R46     | Demande que la parcelle n°775 soit partiellement classée en AC à côté de son bâtiment existant. Dito R15.                                                                                                                                                                                                                                       |
| GARREAU                                                  | L22     | Demande que la parcelle D82 soit constructible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| BATAILLE JL                                              | C1      | Signale une erreur concernant ses parcelles n° 1703 et 1705 à Les Hauts de Puy les Vignes. Les éléments justificatifs accompagnent cette contribution.                                                                                                                                                                                          |
| DELANETTE P                                              | C2      | Demande le respect des CU qui ont été délivrés et le maintien de la constructibilité des parcelles n°674, 675 à Puy les Vignes.                                                                                                                                                                                                                 |
| Fondation OSE                                            | C3      | Demande la constructibilité de la parcelle B n°364, parcelle de bois classé située à Puy les Vignes.                                                                                                                                                                                                                                            |

|                           |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CLUZELAUD H<br>DECHELLE M | C4  | Attirent l'attention sur la mise à jour du plan cadastral 2019 et signalent la mutation de propriété de la parcelle B 1717. Divers documents se rapportant à cette situation sont communiqués.                                                                                                                                                                                                                  |
| CAZALIS H<br>EdF ER       | C5  | Souhaite présenter le projet du parc photovoltaïque de Maleplane à l'occasion de la permanence du 24 février. Le résumé non technique de l'étude d'impact est joint à la contribution.                                                                                                                                                                                                                          |
| BERNON MP                 | C6  | Souhaite construire une véranda en aluminium. Une demande a déjà été déposée et refusée. Souhaite avoir une clarification sur ce refus.                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| MOUTHIER EI<br>SG         | C7  | Demande que la parcelle E 565 de NS2A, située à Fraulas, soit constructible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| CITERBE JP & S            | C8  | Demandent que les parcelles K 658, 660, 661 et 664 soient constructibles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| BROUSSE P                 | C9  | Demande que la parcelle D502 soit constructible pour la réalisation d'une maison d'habitation liée à l'exploitation agricole et une bergerie support photovoltaïque. Annulée et remplacée par la contribution C17 ci-dessous.                                                                                                                                                                                   |
| MARVALDI P                | C10 | Demande que la parcelle B 1615 soit constructible en échange d'une cession gratuite de terrain pour l'aménagement de la route menant à Puy Miallet.                                                                                                                                                                                                                                                             |
| De CHAMBURE<br>D & S      | C11 | Demandent plusieurs dérogations au règlement pour la construction d'annexe et d'abri de jardin sur la parcelle n° 916 située à les Chômes.                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| DEMOND E                  | C12 | Demandent que les parcelles de la section E n°136, 137, 141 et 144, au lieu-dit Chez le Marchand, soient classées en Nt dans la cadre d'un projet d'hébergements insolites.                                                                                                                                                                                                                                     |
| MOUTHIER M                | C13 | Demande si la parcelle AK170 est concernée par le droit de préemption urbain ? Demande également divers renseignements sur les règles administratives accompagnant le PLU.                                                                                                                                                                                                                                      |
| FOWLER S                  | C14 | Souhaite développer une activité en lien avec le tourisme et l'écologie. Demande que le PLU prévoit une autorisation d'aménagement de ce type d'activité sur les terrains « de loisirs » ou agricoles ou autres.                                                                                                                                                                                                |
| JULY C                    | C15 | Comprend les exigences réglementaires du PLU. Toutefois, regrette l'impossibilité de toute création architecturale, avec des nouvelles techniques de construction et des nouveaux matériaux. Souhaite être consulté sur ces sujets.                                                                                                                                                                             |
| JULY M                    | C16 | Dito C15 ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| BROUSSE P                 | C17 | Annule et remplace la contribution C9 ci-dessus. Formule plusieurs demandes de constructions à vocation agricole, concernant les parcelles D502 et D921 à Les Bordes.                                                                                                                                                                                                                                           |
| PATELOU B                 | C18 | Est opposé au projet de construction dans la zone du Colombier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| BENATOUT F                | C19 | Est favorable à cette révision du PLU. Demande l'évolution de la zone de Soumagne afin de permettre l'extension de son entreprise. Juge le règlement trop contraignant et considère qu'il nuira à l'attractivité de la commune. Souhaite l'évolution du PLU avec beaucoup de souplesse et la possibilité de créativité architecturale, avec des nouvelles techniques de construction et des nouveaux matériaux. |



|                                          |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BATAILLE JL H                            | C20 | Signalent plusieurs erreurs de présentation cadastrale et plus particulièrement celles concernant l'OAP du Colombier. Sont opposés à ce projet d'OAP qu'ils justifient à l'aide d'une argumentation variée.                                                                                                                     |
| CHEDEVILLE A                             | C21 | Est opposé au projet de construction dans la zone du Colombier.                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| BERNET-SALLES C                          | C22 | Pose quatre questions concernant les dispositions envisagées dans le cadre de la construction du lotissement sur le parc de Boussac.                                                                                                                                                                                            |
| BURGUN F                                 | C23 | Souhaite lever la règle du sursis à statuer concernant le dépôt d'un permis de construire sur la parcelle AH237 avenue L Blum à St Léonard de Noblat.                                                                                                                                                                           |
| CARCY A                                  | C24 | Demande la constructibilité de la parcelle E0314 située à Dandalais pour la construction d'une maison d'habitation.                                                                                                                                                                                                             |
| GLEYZE N                                 | C25 | Demande de maintenir le statut de constructibilité des parcelles AB 283 et AB288. Voir R24.                                                                                                                                                                                                                                     |
| FANTON G                                 | C26 | Pose plusieurs questions concernant les dispositions envisagées dans le cadre de l'aménagement de l'OAP de Boussac.                                                                                                                                                                                                             |
| CHRISTOPHE C                             | C27 | Reconnaît la cohérence du PLU. Demande l'évolution du règlement pour laisser davantage de possibilités en terme de volumes et de formes des constructions.                                                                                                                                                                      |
| LADESCH P                                | C28 | Favorable au PLU, mais demande l'évolution du règlement pour laisser davantage de possibilités en terme de formes et des volumes simples des constructions.                                                                                                                                                                     |
| CLAMONT G                                | C29 | Demande que la parcelle F 305 feuille n°2 (village de Lajouard) soit enlevée du périmètre bois préservé et souhaite la remettre en terre.                                                                                                                                                                                       |
| MOUTHIER SCHMID M                        | C30 | Demande la constructibilité des parcelles AK 60 et AK 142 à St Léonard.                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne | C31 | Souhaite la prise en compte des demandes des agriculteurs formulées auprès d'elle au cours de sa réunion du 10 février dernier. A l'exception des demandes concernant messieurs CLAMONT A et R et VAN ROOIJ, toutes les autres requêtes ont fait l'objet de contributions individuelles ci-dessus (C9, L11, L14, R21, L7, R15). |
| COLIN de VERDIERE J                      | C32 | Signale des erreurs dans le rapport de présentation concernant la création d'un sentier pédestre en bord de Vienne aux Basses Maisons. Remet en cause les études pour ce dernier. Demande la suppression de ce projet sur les parcelles B190,191, 192, 195 et 196 dont elle est propriétaire.                                   |
| GAEC des PYLONES                         | C33 | Signale plusieurs erreurs concernant le document de l'OAP de Boussac, dito R31 ci-dessus R CLAMONT. Demande de modifier les classements des parcelles G378, G380 et E349. Signale des erreurs concernant les parcelles E331, 332, 336, 338 et 339.                                                                              |
| FAURE E NICOLAS E                        | C34 | Demandent le maintien du classement en zone constructible des parcelles AB129 et 222 pour la réalisation d'un projet à destination professionnelle et personnelle.                                                                                                                                                              |
| MOUSNY Q                                 | C35 | Présente un projet d'habitat collectif afin de quitter le bassin parisien.                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                       |     |                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CAZALIS H<br>EdF ER   | C36 | Demande le classement en zone 1AUX des parcelles D700, 746 et 747 situées au Theil, pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol.                                                         |
| PAYET A<br>PIERRARD X | C37 | Signalent plusieurs erreurs concernant les parcelles leur appartenant sur le quartier du Colombier. Sont opposés à l'OAP du Colombier et proposent le transfert de cette zone vers le Haut Dandalais. |
| CAZALIS H<br>EdF ER   | C38 | Dito C5 et P2.                                                                                                                                                                                        |
| MOREAU G              | C39 | Demande le classement en zone Na des parcelles n° B 15, 15, 45, 46, 903, 1330 et 1336 au lieu-dit Maleplane pour la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque.                               |

#### **4/OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

Le dossier ne fait état d'aucune information, ni d'une concertation avec les communes limitrophes.

Les demandes et interrogations du public semblent fondées et méritent une réponse argumentée.

#### **5/NOTIFICATION A LA COMMUNE DE SAINT LÉONARD DE NOBLAT**

A l'issue de la rencontre, le commissaire-enquêteur a informé le maire de commune qu'il disposait, conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, d'un délai de quinze jours pour produire ses observations en réponse au regard de chacun des questionnements exprimés.

Le commissaire-enquêteur



Roland Verger

## **DOCUMENTS ANNEXES ET PIÈCES JOINTES**

- Tableaux de synthèse des contributions et de la participation ;
- Copies sur support papier et numérique des observations du public portées sur les registres de l'enquête, référencées R1 à R46 ;
- Copies sur supports papier et numérique des contributions reçues par courriers postaux ou remis lors des permanences, référencées L1 à L22 ;
- Copies sur supports papier et numérique des contributions reçues par voie électronique, référencées C1 à C39 ;
- Copies sur supports papier et numérique des contributions collectives, référencées P1 et P2.